

Conjoncture au 2^{ème} Trimestre 2026

Rappel du contexte économique : l'économie française progresse modérément au second trimestre

Au second trimestre 2026, l'économie française a progressé de manière modérée, avec une hausse de +0,9% en volume comparé à l'année précédente, soit un rythme stable par rapport au début de l'année.

Cette croissance a été soutenue par les performances de l'industrie et du commerce extérieur, alors que la demande intérieure est restée timide. La consommation des ménages est demeurée faible, dans un contexte de confiance dégradée et de nouvelles tensions sur les prix de l'énergie, pesant de fait sur leur pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises a également manqué de dynamisme, freiné par les incertitudes économiques et géopolitiques persistantes ainsi que par des conditions de financement encore exigeantes.

Les entreprises de proximité : une baisse d'activité qui touche tous les secteurs

Au printemps 2026, la baisse du volume d'activité des entreprises de proximité s'est amplifiée, enregistrant ainsi une contraction de -1,3% à un an d'intervalle faisant suite à -0,4% en début d'année. Tous les secteurs ont subi un recul de chiffre d'affaires, notamment les entreprises de proximité de la construction (-2,5%), en grande partie à cause des mauvaises performances des artisans des TP.

L'activité des entreprises de proximité de l'alimentation a également diminué (-2%), du fait d'une baisse conjointe des métiers de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité ainsi que des professionnels de l'HCR. Le repli s'est montré un peu plus modeste pour les entreprises de proximité de la fabrication et des services (-1%), qui ont pâti des mauvais résultats des artisans des services, tandis que l'activité restait stable pour ceux de la fabrication. Enfin, les professionnels libéraux ont enregistré une contraction limitée à -0,5%, grâce à la performance positive des métiers de la santé.

Sur les douze derniers mois, la tendance globale affiche une contraction d'environ -1% en volume. Toutes les entreprises quelle que soit leur taille, voient leur chiffre d'affaires baisser. Toutefois, ce recul se réduit avec l'augmentation de la taille des entreprises. Les entreprises de proximité ne prévoient pas de reprise estivale. Le pessimisme est général parmi les différents métiers.

OCCITANIE

Détail Construction



Détail Alimentation



Détail Fabrication et Services



Détail Professions libérales



⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

⁽²⁾ Evolution sur quatre trimestres cumulés (en %)

source : UZP / Xerfi

Très forte progression
 En progression
 Stable
 En recul
 En fort recul



Quel régime d'imposition pour les dividendes ?

Les dividendes et autres produits assimilés perçus par les contribuables personnes physiques sont imposés par principe au prélèvement forfaitaire unique.

1. Une imposition au prélèvement forfaitaire unique (PFU)

Le PFU permet d'imposer au taux forfaitaire de 31,4 % incluant 12,8 % d'impôt sur le revenu et 18,6 % prélèvements sociaux (dont 10,6 % de CSG, 0,5 % de CRDS et 7,5 % de prélèvement de solidarité) les revenus distribués et assimilés ci-dessous :

- les dividendes, acomptes sur dividendes, distributions de réserves, boni de liquidation, etc. ;
- les dépenses non engagées par la société dans son intérêt direct, mais dans celui de dirigeant ou d'associé, et qualifiées de distributions à l'occasion d'un contrôle fiscal (dépenses somptuaires, distributions déguisées ou occultes, avances et prêts aux associés).

➡ Cette imposition forfaitaire exclut l'application de l'abattement de 40 % et interdit la déduction d'une quote-part de CSG.

Avant le 1^{er} janvier 2026, le taux de la CSG était de 17,4 % et corrélativement celui du PFU de 30 %.

2. Une option possible pour une imposition au barème de l'IR

Lorsqu'il y trouve un intérêt, le contribuable a le choix d'opter pour l'imposition de ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR) après application d'un abattement de 40%. Par ailleurs, les dividendes étant soumis au barème progressif, la CSG acquittée est imputable à hauteur de 6,8 % sur le revenu global imposable de l'associé qui les perçoit.

➡ L'option doit être exercée lors du dépôt de la déclaration de revenus (case 20P du formulaire 2042) et concerne l'ensemble des revenus du capital de l'année d'imposition du foyer fiscal. Cette option est annuelle, le contribuable pouvant modifier son choix chaque année.

➡ Depuis le 1^{er} janvier 2026, cette option est révocable.

3. Un prélèvement à la source non libératoire dans tous les cas

Quel que soit le mode d'imposition choisi, les revenus distribués perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, demeurent soumis :

- à un prélèvement forfaitaire de 12,8 %, à titre d'acompte non libératoire de l'impôt sur le revenu ;
- aux prélèvements sociaux payés à la source.

➡ Le prélèvement de 12,8 % est opéré sur le montant brut des revenus distribués par l'établissement payeur, sans qu'aucune déduction ne puisse être pratiquée.

Peuvent toutefois être dispensées de l'acompte au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques dont le revenu fiscal de l'année N-2 est inférieur à :

- 50 000 € pour une personne seule ;
- 75 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune (mariés ou pacsés).

Le choix des modalités d'imposition de vos dividendes n'est pas neutre.

N'hésitez pas à contacter votre expert-comptable pour un diagnostic personnalisé.



Patricia

Conseillère comptable
04 68 68 51 48
patricia.zittel@cesame66.fr

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002
du 19 décembre 2025

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

MEDI TOULOUGES
SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS
CAPITAL : 900 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1 RUE DENIS PAPIN
66350 TOULOUGES
R.C.S. PERPIGNAN 908 239 908

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025, il résulte que :

- Le capital de la société a été réduit d'un montant de 300€ pour le ramener de 900€ à 600€, par annulation de 30 parts sociales appartenant à Mme Sandra MARQUILLANES épouse FONT,
- Il a été pris acte de la démission de la cogérante Mme Sandra MARQUILLANES épouse FONT, à compter du 31 décembre 2025.

Les articles 6 et 7 des statuts, ont été en conséquence modifiés.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN.

La Gérance.



AGC CESAME
Comptabilité
Gestion
Paie

Partenaire des artisans
depuis 1989

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : damien.ribeiro@upa66.fr

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

A.L.E.A
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
18 RUE ERNEST LAVISSE
66750 SAINT CYPRIEN
532 334 760 RCS PERPIGNAN

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23.07.2026, la Société par Actions Simplifiée a été transformée en Société en nom collectif sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 23.07.2026.

La durée, son capital, son siège demeurent inchangés. La dénomination sociale a été modifiée et devient à compter du 23.07.2026 : « TABAC DES PLAGES ARGELES ».

L'objet social a été modifié et devient à compter du 23.07.2026 :

- L'activité de vente de tabac, la vente au détail d'articles de fumeurs,
- la vente au détail de livres, l'activité de distribution de la presse (journaux, publication), dans le cadre des conventions consenties par les entreprises de presse, organisme de messageries et leurs mandataires,
- la vente d'articles de papeterie, cartes postales, confiserie, bimbeloterie, souvenirs, jouets, bijoux, textiles, articles de maroquinerie, articles de coutellerie, de téléphonie, bazar de plage, lunettes de soleil, lunettes loupes, développement de photos (borne photos),
- l'activité de dépôt de pains,
- la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter,
- l'enregistrement des jeux de hasard de la franchise des jeux, de loto, de loterie,
- l'activité de relais colis, relais poste, réservation de billets de train, demande de cartes grises, photomaton, préparation de fournitures scolaires,
- l'activité d'épicerie,
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
- la participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique,
- l'exploitation du fonds de commerce situé 19 Allée Jules Aroles (66700) ARGELES SUR MER, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

La fonction de Présidente de Mme Annaïck LIROLA prend fin à compter du 23.07.2026.

Mme Annaïck LIROLA, associée, demeurant à SAINT CYPRIEN (66750), 18 Rue Ernest Lavisse, a été nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée, à compter du même jour.

M. Alain LIROLA, associé, demeurant à SAINT CYPRIEN (66750), 18 Rue Ernest Lavisse a été nommé en qualité de cogérant pour une durée indéterminée, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Pour avis, La Présidente.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

SELAS BRICE WENGER - SOPHIE VALETTE - CAROLINE CLASTRIER
SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL PAR
ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 319 704 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
9 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
66300 THUIR
330 094 152 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/01/2026, il résulte que Mme Sophie VALETTE demeurant à MILLAS (66170), 32 Boulevard Maréchal Joffre et Mme Caroline CLASTRIER demeurant à EGAT (66120), 8 Impasse de l'Eglantier, ont été nommées en qualité de Directrices Générales, pour une durée illimitée, à compter du 15/01/2026. Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis, Le Président.

BANQUE POPULAIRE DU SUD

SOCAMA DU SUD

MAAF PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

Groupama
MÉDITERRANÉE



ANNONCES LÉGALES

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



sur nos réseaux

Canicule, des mesures de soutien pour les entreprises impactées.

Les fortes chaleurs ont perturbé votre activité ou fragilisé votre trésorerie ? L'Urssaf et le CPSTI proposent des solutions adaptées aux travailleurs indépendants et aux employeurs :

- ➔ Report des échéances de cotisations.
- ➔ Demande de délais de paiement.
- ➔ Modulation des cotisations provisionnelles.
- ➔ Aide financière exceptionnelle, sous certaines conditions.

Ces dispositifs ne sont pas automatiques; une demande doit être effectuée par les professionnels concernés.

➔ Découvrez les mesures proposées et les démarches sur notre site de la Maison de l'Artisan.



Coiffure : à la rencontre de Manu Salgues, un artisan passionné !

La Maison de l'Artisan est partie à la rencontre de Manu Salgues, coiffeur passionné et fondateur, aux côtés de son fils, des salons Lady & Boy Coiffure.

Retrouvez leurs équipes à Pollestres, dans la galerie d'Intermarché, ainsi qu'à Canohès, Rivesaltes, Cabestany et Lluïpia, à proximité d'Intermarché.

Femmes, hommes, enfants, bébés, coupes et entretien de la barbe, les salons accueillent toute la famille, sans rendez-vous, en continu du lundi au samedi.

Très engagé dans son métier, Manu Salgues est également vice-président de l'UNEC et formateur à la Maison de l'Artisan. Il y partage son expérience, son savoir-faire et sa passion avec les professionnels de la coiffure.

Une belle rencontre avec un artisan qui œuvre chaque jour pour transmettre et faire évoluer son métier !



Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

➔ Secteur Aspres (Zone Sud CPAM), loue ADS+véhicule TBE. Loyer mensuel 2000€TTC.

➔ Vends ADS conventionnée sur la commune de Casteil (Conflent). Prix : 90K€

➔ Vds 2 ADS : Thuir et Ille sur Têt.

➔ Belle entreprise familiale de maçonnerie, rénovation, couverture, isolation sur zone Salanque. Sérieuse réputation acquise depuis sa création il y a 80 ans, confortée par une mention RGE et une clientèle fidèle. Elle développe un CA moyen de 524 000€ sur les trois derniers exercices, assorti d'une vraie rentabilité.

Le personnel est qualifié et le fichier client qualitatif. L'entreprise permettrait à un repreneur, idéalement disposant d'une expérience du métier, de démarrer immédiatement une activité, avec un vrai potentiel de développement.

Apport de 20% recommandé pour se positionner.

Prix de vente : 240K€

➔ AV, très beau fonds artisanal d'électricité et climatisation sur le secteur résidentiel des Albères. L'entreprise est active et très connue sur la zone depuis 40 ans, le chiffre d'affaires est en moyenne à 550K€, il est régulier et génère un résultat en moyenne de 40K€. L'entretien des climatisations (10% du CA) assure une activité lissée sur l'année. Les équipes sont autonomes, qualifiées et disposent d'une bonne ancienneté et de la connaissance des clients. Le rôle du dirigeant actuel consiste principalement à la mise en place des chantiers, au suivi, à la préparation des devis et factures ; il n'est pas à la production. Sur les 4 salariés qui composent l'équipe actuelle, 3 seront repris (techniciens), la secrétaire assurera un passage de relai au moment de la reprise.

Le matériel est en bon état, la vente comprend deux véhicules dont un de 2022.

La vente du fonds se fait dans le cadre d'un départ en retraite, le cédant peut accompagner le repreneur sur une période à déterminer. Idéal pour un couple cherchant une affaire saine à développer.

Prix du fonds : 140 000€

➔ Pour toutes informations :

Contact : damien@maisondelartisan.fr